

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DAC 463** Subvention (800 euros) à l'association Zig Zag Création (17e)

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Zig Zag Création ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 800 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e, à l'association Zig Zag Création, dont le siège social est situé 31, rue Fortuny à Paris 17e, au titre de l'année 2013. 4202 / 2013\_05461.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.